

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à une installation classée pour la protection de l'environnement

**Demande d'autorisation environnementale pour la création
d'un parc éolien
sur le territoire de la commune d'Ajoncourt**

Pétitionnaire : Société du parc éolien de Pistole

Le préfet de la Moselle a prescrit, **du jeudi 16 mars 2023 (13 h 00) au mardi 18 avril 2023 (19 h 00)**, l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un parc éolien sur la commune d'Ajoncourt, d'une durée de 34 jours sur le territoire de la commune d'Ajoncourt.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 6 kilomètres sont :

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Aboncourt-sur-Seille, Ajoncourt, Alaincourt-la-Côte, Attiloncourt, Aulnois-sur-Seille, Bioncourt, Craincourt, Delme, Fossieux, Jallaucourt, Lemoncourt, Malaucourt-sur-Seille, Manhoué, Oriocourt, Puzieux,

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

Abaucourt, Armaucourt, Arraye-et-Han, Bey-sur-Seille, Bouxieres-aux-Chênes, Brin-sur-Seille, Chenicourt, Jeandelaincourt, Lanfroicourt, Létricourt, Leyr, Moivrons, Nomeny, Sivry, Thézey-Saint-Martin, Villers les-Moivrons.

La commune d'Ajoncourt est désignée comme siège de l'enquête.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Joël Baptiste, militaire de carrière en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis des services consultés lors de la phase d'examen, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe) et la réponse de l'exploitant à cet avis, sera déposé à la mairie d'Ajoncourt, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur internet aux adresses suivantes :

- www.moselle.gouv.fr - [publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins](http://www.moselle.gouv.fr/publicite-legale-installations-classées-et-hors-installations-classées-arrondissement-de-Sarrebourg-Château-Salins) ou directement à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4500>

- sur support papier à la mairie d'Ajoncourt, siège de l'enquête ;

- depuis un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture de la Moselle (9 place de la Préfecture 57034 Metz cedex), aux horaires d'ouverture du public (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h) après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34.

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34

www.moselle.gouv.fr

Accueil du public – renseignements généraux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Pendant la durée de cette enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie précitée, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- par courrier postal adressé à l'attention de M. Joël Baptiste, désigné en qualité de commissaire enquêteur, à la mairie d'Ajoncourt – 6 grand'rue – 57590 Ajoncourt.
- **sur le registre électronique, fortement recommandé et à privilégier** accessible par le site internet www.moselle.gouv.fr – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins ou directement à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4500>
- à défaut d'accès au registre électronique par les moyens indiqués supra, il est possible de faire ses observations par mail à l'adresse suivante :
enquete-publique-4500@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations formulées reçues par voie postale ou inscrites sur le registre papier seront transférées dans les meilleurs délais vers le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Ajoncourt les :

- mardi 21 mars 2023 – de 16 h 30 à 18 h 30
- samedi 1^{er} avril 2023 – de 10 h 00 à 12 h 00
- jeudi 13 avril 2023 – de 16 h 30 à 19 h 30
- mardi 18 avril 2023 – de 17 h 00 à 19 h 00

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées au pétitionnaire représenté par : M. Lucas Gaillard – Société Valeco – 30-32 avenue du général Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt – Tél. : 07.86.55.39.11 ou par courriel à :
lucasgaillard@groupevaleco.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Ajoncourt, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle (DCAT/BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – collègue éolien.